RÉSEAUX

FNCDS
Fédération Nationale des Cadres Dirigeants et Supérieurs
Savoir réseaux garder

LA LETTRE D'INFORMATION
DES CADRES DIRIGEANTS ET SUPÉRIEURS

N° 7 DECEMBRE 2016

EDITORIAL

LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE, L'AFFAIRE DE TOUS

Guy SALZIGER

Les 9èmes Assises de la FNCDS organisées le vendredi 17 mars 2017 à l'Hôtel National des Invalides, seront consacrées à la protection et à la sécurité du patrimoine numérique.

La cybercriminalité est parfois qualifiée comme étant la menace du 21ème siècle. Selon le baromètre 2016 Média Mazars, le risque de perte de données informatiques et de piratage a progressé de 9 points sur 3 ans. Il devance les risques liés à la fiabilité financière et de réputation des entreprises et représente un enjeu clé pour les entreprises principalement celles du secteur des médias, plus exposées à ce risque.

La cybercriminalité est une activité florissante qui rapporte plus que le trafic de stupéfiants. Son coût moyen en 2015 a été de 445 milliards de dollars US. Succès du numérique oblige, le nombre d'objets connectés dans le monde approche les 20 milliards et attire la convoitise des cybercriminels. 75% des attaques ont une motivation financière contre 25% avec une motivation d'espionnage. Le prix moyen de commercialisation d'une carte bancaire oscille entre 2 et 10 dollars US, celui d'un malware –système permettant d'intercepter des numéros bancaires- se négocie autour de 2400 dollars US plus un abonnement mensuel de 125 dollars !! En 2014, le vol de données a dépassé le milliard à l'échelle du globe.

La sécurité numérique est un sujet transverse qui nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs tant publics que privés. Le développement du numérique est indissociable de la sécurité numérique. La cyber sécurité doit faire l'objet d'une attention permanente tant au niveau du cadre juridique que celui des moyens financiers et budgétaires affectés. Il y va avant tout de la compétitivité des entreprises françaises. La prolifération de données sur les réseaux sociaux sans plus de discernement est une préoccupation majeure. Elle touche à l'éducation, la sensibilisation, la formation et l'information aux risques encourus. L'État peut décider de la mise en place de stratégies touchant les secteurs clés, il n'empêche que certains exemples d'utilisation d'Internet à des fins d'endoctrinement sont la preuve de la mobilisation absolue et nécessaire pour nous protéger efficacement surtout nos jeunes générations.

Début 2016, la Commission européenne a dévoilé le bouclier de protection des données UE-USA, un nouvel accord encadrant les transferts de données. L'objectif de ce bouclier est de garantir aux citoyens un niveau de protection solide lorsque des données personnelles franchissent l'Atlantique et rétablir ainsi la confiance dans les transferts de données transfrontalières. La Commission européenne a détaillé les grands principes que les États et les entreprises devront respecter dans le cadre de ces échanges transatlantiques avec parmi ces mesures : la soumission des entreprises à des obligations fermes encadrées par des mécanismes de surveillance, l'accès par les autorités américaines étroitement encadré et transparent, la protection des droits du citoyen de l'UE avec possibilités de recours, un examen annuel de contrôle.... Les Commissaires européens se sont félicités d'avoir conclu un accord solide meilleur que le précédent. Des voix se sont cependant élevées pour critiquer l'insuffisance de cet accord.

Aux États-Unis, l'utilisation des données est libre. Les bases des données peuvent être travaillées, exploitées, corrélées, brassées sans que le particulier le sache. Selon Mounir Mahjoubi, président du Conseil National du Numérique, d'un point de vue économique mettre en place ce dispositif de libre circulation des données, *« c'est donner les clés à tous les grands opérateurs américains, les GAFAM (1) »* qui disposent d'une avance considérable dans le marketing prédictif, l'analyse et le traitement des données. Toujours selon Mounir Mahjoubi : *« La législation américaine doit s'adapter aux droits européen et français en matière de protection des données de la vie privée »*. Dans les négociations quelque peu ralenties depuis la prise de conscience récente de nos dirigeants politiques et étatiques de l'impact du traité transatlantique TTIP (2) sur nos vies de citoyen UE, un point concerne le numérique notamment l'exploitation de nos données via la data, un marché estimé à 1.000 milliards d'euros d'ici 2020. C'est dire l'enjeu notamment pour les OTT (3), les géants américains du numérique mieux préparés et rompus aux négociations TTIP qui *« disposent d'études d'impact globales précises sur leurs chiffres d'affaires, le nombre d'emplois en jeu, les gains et les pertes qu'ils risquent selon les scénarios envisagés dans le TTIP. S'ils cèdent sur le « free cash flow of data », ils savent que leur manque à gagner sera de plusieurs milliards de dollars »*. Il est donc impératif de bien peser dans les négociations en cours, les américains ne voulant pas entendre parler d'une ouverture de leurs marchés publics notamment dans des secteurs où les Européens sont les leaders incontestés !

Enfin, le nouveau règlement européen sur les données personnelles a été publié en mai 2016 et entrera en vigueur en mai 2018. Ce

nouveau règlement demande plus d'harmonisation au niveau des états membres tiraillés d'une part, par les exigences et règles propres à chacun des pays et confrontés d'autre part, à l'ampleur et l'emprise des nouveaux médias sociaux, l'arrivée massive du big data, du marketing prédictif. La protection des données personnelles est un des défis majeurs pour l'Europe. Aucun État européen ne pourra prétendre se défendre seul et surtout pas dans le domaine de la sécurité numérique.

Nous disposons d'un peu moins de deux années pour se mettre en conformité et selon un récent sondage, 96% des entreprises disent n'avoir qu'une connaissance partielle de ce nouveau règlement général sur la protection des données personnelles. Il y a vraiment état d'urgence et c'est peu dire !

Guy SALZIGER
Président de la FNCDS

(1) GAFAM : Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft
(2) Le TAFTA ou TTIP (accord commercial entre les USA et l'Europe) représente en cas de signature 46% du PIB mondial (PIB mondial 2012 = 72.000 milliards de dollars US). Durée de vie contractuelle : 40 ans.
(3) OTT : Over The Top - grands opérateurs US de l'Internet

LIBRES PROPOS

REFUSER LA DICTATURE DES CRÉDULES

L'appartenance au secteur agricole des premiers réseaux adhérents de la FNCDS, et les difficultés d'ajustement auxquelles il est confronté du fait de l'abandon de la Politique Agricole Commune, nous invitent à nous montrer particulièrement attentifs à certains effets de l'internet et des réseaux sociaux au regard du principe de précaution.

En effet, tout un chacun peut s'exprimer sur internet où la quantité d'informations qui y circulent est incommensurable et requiert attention et tri dans l'accueil réservé à ce qui nous parvient. Bien évidemment, les diverses croyances s'expriment dans un quasi-total silence de ceux qui pourraient présenter une opinion contraire, ou leur impossibilité de se faire entendre.

Hélas, peu parmi les habitués des réseaux sociaux s'astreignent à prendre le recul nécessaire pour apprécier objectivement la véracité du message qu'ils reçoivent.

Ce qui relève du principe de précaution débouche sur la multiplication des interdictions, et va à l'encontre d'une gestion raisonnée du risque faisant appel au principe de responsabilité individuelle. Tout incline au consentement tacite, implicite, et à se détourner de l'expression d'une volonté explicite traduction d'une décision mûrie, d'acceptation, de modulation ou de refus du contenu du message reçu.

C'est notamment le cas lorsque les acteurs économiques, en particulier les consommateurs, sont incités à prohiber certains produits pour les remplacer par d'autres au sujet desquels on ne dispose le plus souvent d'aucun recul pour les juger objectivement préférables et opérer en toute conscience la substitution de l'un par l'autre.

Ainsi voit-on proliférer des discours alarmistes et anxiogènes à l'écart de tout travail de pédagogie des idées.

Maints exemples peuvent être cités pour illustrer ces affirmations : par exemple en dépit du souci affiché par ailleurs de réduire les rejets de CO_2 dans l'atmosphère la volonté de bannir l'usage de l'atome dans la production d'énergie électrique s'est traduite par la fermeture de centrales atomiques en Allemagne et la compensation s'est opérée par l'appel à la fourniture d'électricité issue de centrales à charbon ou lignite qui augmente les rejets de gaz carbonique, naturellement, sous l'effet des vents, au-delà des frontières de l'Etat producteur.

Dans le domaine alimentaire on peut citer les campagnes invitant au rejet d'aliments issus de plantes résultant de modifications génétiques (OGM) alors qu'on leur doit objectivement d'avoir mis fin à des famines endémiques en maints endroits de la planète (blé, maïs, riz), ou encore celles plus récemment engagées contre la consommation de viandes ou de produits laitiers s'appuyant sur le postulat que les rejets animaux seraient parmi les principaux pollueurs de l'atmosphère, et la promotion de production en compensation de protéines d'origine végétale.

Citons également les campagnes contre les pesticides ou divers produits de traitement, indépendantes de tout fondement scientifique avéré.

Internet permet à des rumeurs qui autrefois restaient confinées à de petits groupes de prendre de l'ampleur et d'être diffusées à la vitesse des réseaux sociaux divers, les émetteurs passant de l'un à l'autre pour faire accroire la véracité de leur message puisqu'il dispose d'une large diffusion !

A l'approche de l'année de l'élection présidentielle de 2017 il nous semble opportun d'inviter les candidats à clarifier le rôle qu'ils estiment devoir être celui de l'Etat en ces matières, notamment au regard de la Responsabilité Sociale des Entreprises, thème cher aux membres des réseaux adhérents de notre fédération.

Notre attachement à la RSE tient au fait que ce concept consiste à prendre en compte des intérêts collectifs au-delà de l'obligation légale, et que sa mise en œuvre implique au premier chef les cadres dirigeants ou supérieurs des entreprises, au côté de la gouvernance.

Hélas ce qui devrait continuer de résulter d'une libre décision relevant des exigences morales de l'entreprise est au fil des années devenu un terrain d'enthousiasme pour les politiques soucieux de répondre à diverses pressions venues de groupes étrangers à la vie des entreprises. De ce fait, la puissance publique y a vu un champ d'extension légitime de sa capacité d'intervention ce qui a entrainé le fait, par exemple, que sous le prétexte de la RSE elle a étendu le champ de la responsabilité juridique de l'entreprise comme en témoigne le vote de la proposition de loi sur le devoir de vigilance raisonnable modèle de la culture de défiance d'une certaine élite politique ou administrative de notre pays.

Cet interventionnisme se retrouve au niveau de la Commission Européenne qui, au nom du modèle d'économie de marché

sociale et responsable invite les Etats à se mêler des rapports entre les entreprises et la société civile.

Le moment nous semble donc venu, en tant que cadres dirigeants ou supérieurs d'inviter les candidats à la magistrature suprême à clarifier leur position au regard de ce sujet de gouvernance publique au cœur du fonctionnement des rapports entre la sphère de l'Etat et celle du privé.

Il s'agit d'une question déterminante des pratiques managériales et sociétales de nos entreprises et par là du fondement de la confiance des parties sur le long terme.

En qualité de dirigeants nous sommes fondés à attendre de l'Etat qu'il use de son pouvoir de contrainte pour éviter certaines enflures de rumeurs colportées sur les réseaux sociaux dès lors que rien de concret ne les fonde et ne les justifie.
C'est la raison pour laquelle il nous parait utile de souligner que la responsabilité sociale de l'entreprise hébergeur de sites exige de sa part un minimum de souci de la vérité de ce qui est véhiculé, et que le droit à l'information ne saurait devenir le fondement du colportage de n'importe quelle rumeur.

L'édification d'un avenir serein passe par le souci de restaurer la préoccupation d'exactitude et de vérité en fondement de l'information diffusée, et la déontologie des communicateurs en base de la morale des comportements des usagers de l'internet.
L'évolution de la société du numérique ne saurait s'organiser en socle de la démocratie des crédules et les sociétés de l'internet en paravent protecteur camouflant les manipulateurs de crédules.

Assurément il y a là un terrain où le souci de la RSE manifesté tant par la Commission Européenne que par certains édiles de notre pays s'offre en fondement de leur intervention potentielle. C'est en tous cas un domaine de coopération inter-entreprises pour organiser une veille sur ces sujets et édifier les contre-feux adaptés.

Marcel Jayr
Conseiller technique du Président

LIRE

LA TOUR EIFFEL DANS LA GRANDE GUERRE
SOUVENIRS D'UN SAPEUR TÉLÉGRAPHISTE

JEAN PONCIN

PRÉFACE DU GÉNÉRAL DE DIVISION YVES-TRISTAN BOISSAN

BG EDITIONS

"J'étais provincial, elle était parisienne et pendant 22 ans, si je l'ai ignorée, je ne la connaissais que par ouï-dire et par la photo. Nous n'avons fait vraiment connaissance qu'en octobre 1913. Ce fut le coup de foudre. À vrai dire, lorsque j'évoque la tour Eiffel, je n'en puis dissocier une entité, alors dans sa prime enfance : La Radio, la TSF d'alors. Ce fut alors août 1914. L'enfer de la guerre s'abattait soudain comme la foudre. Le petit radio que j'étais, au service de ce couple prestigieux, s'y trouvait confronté en quelques jours avec une inconcevable et stupéfiante réalité."

Promise à la destruction dans les années 1900, la tour Eiffel ne reste debout qu'en devenant un poste de radiotélégraphie militaire. Équipée de grandes antennes accrochées à son sommet, la tour communique avec les alliés de la France dans le monde entier à la fi n de la Belle Époque. De cette révolution technologique des ondes et du rôle crucial de la tour Eiffel pendant les heures tragiques d'août et de septembre 1914, le livre de Jean Poncin porte témoignage. L'auteur décrit les hommes et les matériels et nous relate une facette méconnue de la Grande Guerre, dans la station souterraine du Champ de Mars où l'on écoute l'ennemi tout en donnant des informations capitales aux états-majors. Publié sous les auspices de l'Union nationale des Transmissions, ce récit illustré par des documents photographiques du témoin est une évocation de la mutation technologique de la TSF et une introduction à la connaissance de ses applications militaires.

9 èmes ASSISES NATIONALES

17 mars 2017

Hôtel national des Invalides PARIS

sur le thème de la

CYBER SÉCURITÉ

Direction administration rédaction : Immeuble ORANGE - 10, rue de Madrid 75008 PARIS
Courriel : communication@fncd.eu - www.fncd.eu
Publication : trimestrielle - Abonnement annuel : 15 €
Directeur de la publication : Guy SALZIGER - Responsable de la rédaction : Patricia GIRAUD
Dépôt légal : à parution - ISSN N° 2417-5420
PRD - 12, boulevard Raymond 7 - 12100 CREISSELS - Commission paritaire : 0318S05561

RÉSEAUX
LA LETTRE D'INFORMATION
DES CADRES DIRIGEANTS ET SUPÉRIEURS

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FNCDS REÇOIT LA LÉGION D'HONNEUR

Le 21 Novembre 2016, Jean-Louis Chambon, Président d'honneur de la FNCDS et Président du prix Turgot a remis les Insignes de la Légion d'Honneur à Liliane Pautrot, Secrétaire générale de la FNCDS, en présence de Guy Salziger, Président de la Fédération Nationale des Cadres Dirigeants et Supérieurs, d'Antoine Augé, Président de l'Association des actionnaires salariés ENGIE et de Bruno NAVARRO, vice-président de la Fédération des Cadres supérieurs de l'énergie.

Il rappelle que c'est le Consul Napoléon Bonaparte, son fondateur, qui a voulu, dès l'origine (en juillet 1804), fédérer les français autour d'un idéal commun, unissant le courage des militaires au talent des civils.
En 2007, le Président SARKOZY prit la décision d'instaurer une stricte parité, dans les nominations entre hommes et femmes.

" Messieurs les Présidents et administrateurs des Associations, chers Maîtres, chers Amis et chère Liliane,

nous sommes, ce soir, réunis autour de toi, dans une configuration que tu as souhaitée, intime et familiale, pour accompagner ton entrée dans le premier et le plus prestigieux des Ordres Nationaux, celui de la Légion d'Honneur, dans lequel tu as été nommée, lors de la promotion du 14 Juillet dernier, au titre du Ministère de l'Economie, et sur proposition du Ministre, Emmanuel MACRON.
La légion d'honneur récompense les mérites éminents, personnels et volontaires, acquis au service de la Nation, à titre civil ou militaire, et ce soir, Chère Liliane, ce sont les tiens qui vont être justement reconnus.
Je sais souvent que la confusion se fait dans les esprits les moins avertis, en adossant cette distinction, principalement au champ militaire et aux hommes..."

"...Reconnaître les mérites d'une femme, d'un homme, c'est non seulement honorer le récipiendaire mais celles et ceux qui ont œuvré ou contribué pour faire d'une vie ou d'un moment de vie une réussite exemplaire et je tenais à associer à l'hommage qui t'est rendu ce soir, toute ta famille, ton époux Jean, tes enfants qui ont accompagné, de leur affection et de leur soutien, ton chemin de vie et je sais combien ta famille et la réussite de tes enfants constituent l'une de tes légitimes fiertés.

Entrer dans l'Ordre de la Légion d'Honneur c'est comme le rappelle le Grand Chancelier, « ….. accepter de fait, beaucoup plus de devoirs sans recevoir beaucoup de droits….. » et sont ainsi appréciées à la fois, la richesse d'un parcours de vie et l'action d'une personne en faveur des idéaux nationaux et sa contribution au bien commun.
Ta carrière professionnelle, exemplaire, dans le service public de l'énergie et tes actions associatives et citoyennes en sont l'illustration.
Mais par-delà ces mérites, ce qui marque avant tout ton entourage, lorsqu'on te rencontre et qu'on te connaît, ce sont deux traits de caractère qui prédisposent, comme le disent les philosophes, à une vie bonne : ton enthousiasme et ta joie de vivre. Tu parais toujours inscrite dans une attitude positive, optimiste, une forme de capacité à ne retenir que le bien de l'existence et ceci est très agréable pour celles et ceux qui t'approchent car c'est très communicatif. Et l'on comprend que cette disposition d'esprit s'appuie sur un équilibre personnel, un rayonnement intérieur et peut-être aussi à la pratique assidue du yoga, voire de ta filiation asiatique qui prédispose comme on le dit aujourd'hui, à rester zen.

Examinons maintenant de plus près le champ de tes mérites et tout d'abord ton parcours professionnel, exemplaire à plus d'un titre et marqué par deux vertus cardinales, la fidélité et la compétence.
Fidélité et loyauté pour le groupe EDF – GDF, donc le service public de l'énergie que tu as intégré à l'issue de tes brillantes études Supelec, à 24 ans et que tu n'as quitté que 36 ans plus tard, avant de partir en retraite, je devrais dire plus exactement comme ATC, comprenez une active du temps choisi, car il me semble que rien dans tes activités présentes ne ressemble à une retraite, j'y reviendrai.
Cette fonction d'ingénieur est une caractéristique familiale forte, ton père l'était, ta fille l'est, ton mari aussi, avec quelques rares exceptions mais très précieuses, artistique pour ta maman et ton frère et juridique pour ton fils.

Ta carrière est marquée par une progression constante qui ne doit rien à une ambition démesurée mais à la reconnaissance de tes pairs et de ta hiérarchie, de ta grande capacité de travail et de tes expertises.

C'est ainsi que d'étape en étape tu deviens d'abord directrice des sites, à partir de 1998, puis en 2002, ce qui restera l'un des points forts de ton expérience professionnelle, adjointe au directeur de la direction de la recherche de gaz de France, avec le management de plus de 500 chercheurs et ta contribution personnelle est à la fois reconnue et saluée par l'entreprise.

Ta carrière se poursuit en gravissant tous les échelons de la hiérarchie, directrice à la direction générale de gaz de France, de 2005 à 2008 puis secrétaire générale de la fédération nationale des cadres supérieurs de l'électricité et du gaz, ce qui marque une nouvelle fois la reconnaissance de tes capacités à fédérer, tant du côté de l'employeur que de celui des cadres supérieurs et des dirigeants salariés, poste que tu occuperas pour ta fin de carrière jusqu'en 2013.

Une carrière exemplaire donc qui a servi le service public et le bien commun mais qui s'accompagne d'un engagement, en parallèle, dans des actions associatives et citoyennes.
Tu animes en qualité de secrétaire générale l'AG2S, Association des actionnaires salariés et anciens salariés du groupe ENGIE et tu sais mieux que quiconque l'intérêt que représente l'actionnariat salarié pour une gouvernance moderne des entreprises et une meilleure compréhension des enjeux et de la gestion par les salariés.
Tu t'es engagée par ailleurs dans des actions citoyennes et notamment comme membre de la commission particulière du débat public pour l'aménagement du territoire ce qui montre tout l'intérêt que tu portes à l'action et à l'engagement civiques.

Ce qui me permet de saluer au passage ta curiosité intellectuelle qui dépasse largement le champ scientifique où tu as excellé à travers ton autre passion, l'histoire. Tu ne fais jamais rien en amateur, tu viens en effet d'obtenir une licence d'histoire à Paris Diderot et je sais que tu poursuis sur cette voie.

D'où te vient cette passion pour l'histoire ? Sans doute ta curiosité intellectuelle et ton expérience de la recherche scientifique y sont pour beaucoup. Mais j'aime à penser que c'est aussi pour satisfaire l'enfant qui reste en toi, comme en chacun de nous, et pour qui l'Histoire, par-delà la rigueur et l'analyse des faits, reste sous bien des aspects un conte de fée.

Et je voudrais bien évidemment terminer cet éloge en saluant ton action en qualité de secrétaire générale de la Fédération Nationale des Cadres Dirigeants et Supérieurs FNCDS, où tu représentais les dirigeants et cadres supérieurs de l'énergie et où nous avons pu, les uns et les autres et notamment le Président Guy SALZIGER, ici présent, apprécier ton combat au service du corps des dirigeants salariés et pour sa représentativité.

Chère Liliane, pour toutes ces raisons, tes qualités professionnelles exceptionnelles, tes engagements pour le service public et le bien commun, la République te devait donc cette reconnaissance.

Aussi, Madame Liliane PAUTROT, au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons, Chevalier de la Légion d'Honneur."

Jean-Louis CHambon
Président d'honneur de la FNCDS